



NOTE DE TRAVAIL

ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 24 : Programme d'assistance technique

**PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE
AUX AÉROPORTS EN AFRIQUE – COOPÉRATION AVEC
DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX**

[Note présentée par la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC)
au nom des 54 États membres²]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Programme d'assistance technique est un élément majeur de l'initiative « *Aucun pays laissé pour compte* » (NCLB) de l'OACI. Il aide tous les États à hiérarchiser leurs besoins en matière de promotion de l'aviation civile, notamment par la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP) et des politiques de l'OACI.

Entre autres, le Conseil international des aéroports – Afrique (ACI-Afrique) fournit l'assistance technique nécessaire pour soutenir pleinement les aéroports africains dans la quête d'opérations aéroportuaires plus sûres et de coopération entre l'OACI, les parties prenantes de l'aviation et les aéroports du monde entier. À cette fin, des missions d'appui ont été mises en place pour fournir une assistance à long terme dans tous les domaines de l'exploitation et de la gestion des aéroports.

Reconnaissant que la sécurité s'étend au-delà des frontières africaines, la CAFAC, ACI-Afrique et d'autres partenaires clés et organisations internationales travaillent ensemble par le biais de partenariats pour élever les normes mondiales.

Action requise : L'Assemblée est priée d'exhorter les États membres et les autres organisations internationales à faciliter et à soutenir l'ACI-Afrique afin de poursuivre des opérations aéroportuaires plus sûres grâce à des partenariats de coopération internationale continus.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Sécurité et capacité et efficacité de la navigation aérienne
---------------------------------	--

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

<i>Implications financières :</i>	Aucun
<i>Références :</i>	https://www.easa.europa.eu/domains/international-cooperation/technical-cooperation-projects , https://www.icao.int/WACAF/AFI-Aviation-Week-2018/Documents/AFI-SAFETY-SYMPOSIUM/2-%20FAA%20Safety%20Symposium%20Presentation%202018%20Niamey.pdf

1. INTRODUCTION

1.1 Le programme d'assistance technique est un élément majeur de l'initiative « *Aucun pays laissé pour compte* » (NCLB) de l'OACI. Il aide tous les États à hiérarchiser leurs besoins en matière de promotion de l'aviation civile, notamment par la mise en œuvre efficace des SARP et des politiques de l'OACI. La recherche de partenariats avec des organisations internationales spécialisées aide les États membres à atteindre des normes élevées en matière de sécurité et d'efficacité de l'aviation.

2. CONSEIL INTERNATIONAL DES AÉROPORTS – AFRIQUE (ACI-AFRIQUE)

2.1 Le Conseil international des aéroports (ACI) – Afrique, entre autres, fournit l'assistance technique nécessaire pour soutenir pleinement les aéroports africains dans la quête de la promotion d'opérations aéroportuaires plus sûres et de la coopération entre l'OACI, les parties prenantes de l'aviation et les aéroports du monde entier. À cette fin, des missions d'appui ont été mises en place pour fournir une assistance à long terme dans tous les domaines de l'exploitation et de la gestion des aéroports.

3. PROJET UE-AFRIQUE POUR LA SÉCURITÉ DANS L'AVIATION (EU-ASA)

3.1 Le projet UE-Afrique sur la sécurité dans l'aviation (EU-ASA) est un projet de l'AESA mené dans le cadre des projets de coopération technique de l'UE. Grâce à ce projet, l'AESA promeut les normes de sécurité de l'aviation au-delà des frontières de l'UE en collaborant avec d'autres organisations internationales dans le monde entier.

3.2 Grâce à cette coopération, le projet UE-ASA apporte une contribution technique et une expertise et assure la coordination entre ces initiatives et ses propres activités/projets. Le projet soutient actuellement l'opérationnalisation du marché unique du transport aérien africain (MUTAA) Soutien à la CAFAC, avec 5 millions d'euros sur la période de septembre 2021 à août 2025. Elle fournit également une assistance technique dans les domaines spécifiques suivants :

- a) Conception d'aérodrome et équipements liés à la sécurité ;
- b) L'exploitation des aérodromes, y compris les services de gestion des aires de trafic et des services d'assistance au sol ;
- c) Opérateurs d'aérodrome ;
- d) Autorités de supervision des aérodromes.

3.3 Les gestionnaires d'aéroports africains peuvent donc, en collaboration avec ACI-Afrique, profiter de ce partenariat UE-ASA.

4. PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA FAA

4.1 Les programmes d'assistance technique de la FAA, entre autres, fournissent également une assistance technique dans le pays dans le domaine de l'exploitation et des normes aéroportuaires. Les accords de prestation de services sont conclus entre gouvernements, sociétés ou organisations. Le pays bénéficiaire est tenu de rembourser à la FAA le coût de l'assistance technique.

4.2 Il s'agit également d'un partenariat de coopération internationale qui promeut la sécurité des opérations aéroportuaires dans la région africaine.

5. CONCLUSION

5.1 Conscient de la complexité et des besoins transfrontaliers sans faille liés à des opérations aéroportuaires plus sûres, l'OACI a lancé un partenariat de coopération régionale et internationale dans le cadre d'un programme d'assistance technique, l'initiative « *Aucun pays laissé pour compte* » (NCLB).

5.2 La réponse de la région Afrique à cette initiative est la formulation d'ACI-Afrique, qui collabore déjà avec d'autres partenaires internationaux pour promouvoir les opérations aéroportuaires plus sûres et une coopération plus nécessaire entre l'OACI, les parties prenantes de l'aviation et les aéroports du monde entier.